GOUVERNEMENT DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DU BUDGET ET DES FINANCES,**
***en charge des énergies,
des postes et télécommunications***

ARRÊTÉ N° 2256 **/ CM du** 26 NOV 2026

fixant les périodes de soldes pour 2027

LE PRÉSIDENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

NOR :
DAE26203530AC-1

Sur le rapport du ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies, des postes et télécommunications,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code de commerce ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 25 NOV. 2026

ARRÊTE

Article 1er. - En application du I de l'article L. 310-3 du code de commerce, les périodes de soldes pour l'année 2027 sont fixées comme suit :

- du mercredi 20 janvier 2027 à 0 heure au dimanche 7 février 2027 à minuit ;

- du mercredi 22 septembre 2027 à 0 heure au dimanche 10 octobre 2027 à minuit.

Article 2. - Le ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies, des postes et télécommunications est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 26 NOV 2026

Moetai BROTHERSON

Par le Président de la Polynésie française :

Pour le ministre
de l'économie,
du budget et des finances,
en charge des énergies,
des postes et télécommunications, absent,
le ministre
du foncier
et du logement,
en charge de l'aménagement,

Oraihoomana TEURURAI

GOUVERNEMENT DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DU BUDGET ET DES FINANCES,**
***en charge des énergies,
des postes et télécommunications***

ARRÊTÉ N° 2256 **/ CM du** 26 NOV 2026

fixant les périodes de soldes pour 2027

LE PRÉSIDENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

NOR :
DAE26203530AC-1

Ampliations :
REG 1
DGAE 1

Trans. (avec AR) :
HC 1

Lexpol :
PR-VP-MEF
SGG-SCM-JOPF

Sur le rapport du ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies, des postes et télécommunications,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code de commerce ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 25 NOV. 2026

ARRÊTE

Article 1er. - En application du I de l'article L. 310-3 du code de commerce, les périodes de soldes pour l'année 2027 sont fixées comme suit :

- du mercredi 20 janvier 2027 à 0 heure au dimanche 7 février 2027 à minuit ;

- du mercredi 22 septembre 2027 à 0 heure au dimanche 10 octobre 2027 à minuit.

v3a

Article 2. - Le ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies, des postes et télécommunications est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 26 NOV 2026

Moetai BROTHERSON

Par le Président de la Polynésie française :

Pour le ministre
de l'économie,
du budget et des finances,
en charge des énergies,
des postes et télécommunications, absent,
le ministre
du foncier
et du logement,
en charge de l'aménagement,

Oraihoomana TEURURAI

Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation

T. TETOOFA-PIRITUA